- 9 NOV. 2020

L'an deux mille vingt le vingt neuf octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme MOULIN Catherine. Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 1/09/2020

Présents: Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis

HOEZELLE, Maxime LE HUNG, Mathilde HOUZE, Régis MOREL, Françoise ROMANET, Noémie SERRU, Alain DETOLLE, Catherine MOULIN

Excusée : Victoire BEAUJOU,

Victoire BEAUJOU donne pouvoir à Leigh FAULKNER

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme Mathilde HOUZE se propose et est désignée pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : Mathilde HOUZE,

DCM 2020/64: Vote du huis clos

Catherine MOULIN rappelle que conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562, et compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, considérant que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, il est demandé aux membres du conseil de voter pour la tenue de la séance à huis clos.

Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

À Faux la Montagne, le 30/10/2020 La Maire C MOULIN

